TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES (CBS) ET DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Madame Marie-Madeleine DUBOIS, expose au Conseil que :

Conformément aux articles L.572-1 et suivants du Code de l'Environnement, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, les communes ont l'obligation d'établir et de mettre à jour les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur leur territoire.

Les cartes de bruit, qui comportent un ensemble de représentations graphiques et de données numériques, sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a quant à lui pour objectifs :

- d'identifier les secteurs les plus sensibles et définir les enjeux, y compris les zones calmes :
- de prévenir la création de nouvelles nuisances sonores, notamment par le biais des documents d'urbanisme :
- de traiter le bruit sur les secteurs les plus impactés, les points noirs du bruit.

Dans la mesure où:

- l'échelle intercommunale apparaît la plus adaptée pour l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (cohérence, homogénéité de la méthode),
- les cartes de bruit stratégiques ont déjà été réalisées par les services communautaires,
- aucune commune ne s'est engagée dans l'élaboration d'un PPBE, tel que prévu par la loi,

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 Juin 2022, s'est prononcé pour le transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement ».

La commission locale d'évaluation des charges transférées, lors de sa séance du 14 Septembre 2022, a décidé que ce transfert ne ferait l'objet d'aucune diminution de l'attribution de compensation de la commune.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.572-1 et R.572-1 et suivants,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 30 Juin 2022 par laquelle elle a approuvé la prise de compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement »,

Vu le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 14 septembre 2022,

République Française Département du Nord Ville de GRAVELINES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la ville de GRAVELINES Arrondissement de Dunkerque Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 16 Juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

Président:

Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire:

Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

Etaient présents:

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés:

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme SALA, Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme RIOT, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEVOS, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires:

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal. Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal. La Commission Extra-Municipale « Travaux, aménagement et accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence « élaboration des cartes de bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement » ;
- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente ;

- ADOPTE A L'UNANIMITE.

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2023 POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,

Christelle DENEUVILLE

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 2 7 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 7 JUIN 2023

